

**RENCONTRE THÉMATIQUE DES FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT ET DU  
FONDS MEXICAIN DE FINANCEMENT DE LA CONSERVATION  
27 MAI, 7h30-9h00**

3 thèmes seront examinés lors de cette rencontre :

**1. Les avantages comparatifs des CTF et de l'approche-projet dans l'appui aux réseaux d'aires protégées**

Ce rapport fait une analyse comparative entre les avantages qu'il y a à engager des ressources importantes afin de tirer profit des fonds fiduciaires pour la conservation (FFC) et les avantages qu'il y a à investir les mêmes ressources directement dans des projets de conservation. Le rapport analyse les deux types de financement des réseaux fédéraux d'aires protégées au Mexique et à l'étranger, et conclut qu'il est possible de couvrir effectivement les besoins de financement en associant ces deux mécanismes de façon équilibrée.

*Intervenant : Lorenzo Rosenzweig, directeur exécutif du Fonds mexicain pour la conservation de la nature*

**2. Enquête sur les investissements des fonds fiduciaires pour la conservation (CTIS)**

Cette enquête vise à analyser les résultats financiers de plus de 40 fonds fiduciaires pour la conservation (FFC), également appelés fonds nationaux pour l'environnement (FNE). RedLAC et CFA effectuent cette analyse chaque année depuis sept ans et ont récemment obtenu des ressources pour poursuivre et étendre leur enquête. Il s'agit d'une étude indépendante qui offre également un outil en constante évolution pour améliorer la gouvernance, la prise de décision et les portefeuilles d'investissement des FFC. Le CITS couvre les FFC d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie.

*Intervenant : Katy Matias, responsable de projet à la Wildlife Conservation Society*

**3. Normes de pratique des fonds fiduciaires pour la conservation**

Ces règles et normes sont destinées à améliorer la conception, la gestion, le suivi et évaluation des FFC. Cette publication est particulièrement utile pour les donateurs, les gouvernements et les organisations de la société civile qui désirent comprendre le fonctionnement de ces fonds et pour les FFC qui souhaitent améliorer leurs performances. L'adoption volontaire de ces normes rendra les FFC plus transparentes vis-à-vis des bailleurs de fonds et facilitera leur mise en conformité avec les exigences en matière d'efficacité institutionnelle.

*Intervenant : Yoko Watanabe, spécialiste en biodiversité principal du Fonds pour l'environnement mondial*